

Ecrit par le 30 mai 2026

# Les avocats vauclusiens se mobilisent pour préserver le droit d'appel



**Les avocats des barreaux de Carpentras et d'Avignon font front commun contre le projet de décret Rivage qui veut réformer la procédure d'appel. Ils dénoncent un projet 'comptable' qui se fera au détriment des justiciables.**

« Le projet de réforme de la procédure civile devant les cours d'appel constitue un tournant historique mais dans le mauvais sens, s'inquiète [Maître Philippe Cano](#), bâtonnier du [barreau d'Avignon](#). Sous couvert d'efficacité, le gouvernement s'apprête à réduire drastiquement le droit fondamental des citoyens à faire appel. Avec cette réforme, la justice devient un guichet sans recours pour les litiges du quotidien.

« Aujourd'hui, Rivage c'est chronique d'un naufrage, celui de notre Justice. »

*Maître Lionel Fouquet, futur bâtonnier du barreau de Carpentras*

Ecrit par le 30 mai 2026

« Ce projet vise à limiter le droit d'appel aux contentieux de plus de 10 000€, et encore pour ceux-là un filtrage serait opéré pour considérer ceux qui peuvent être évoqués devant la Cour, complète [Maître Lionel Fouquet](#), futur bâtonnier de l'ordre des avocats du [barreau de Carpentras](#) qui prendra [ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2026](#). Pour les autres, circulez il n'y a rien à voir. Cela fait belle lurette que l'on tente de priver le justiciable du double degré de Juridiction : en 2009 le décret Magendie a tellement complexifié sans aucune raison la procédure qu'il est aujourd'hui responsable de 25% des sinistres de nos cabinets. Et ne nous leurrions pas : la hausse du coût de nos assurances est nécessairement reportée sur les honoraires. Ensuite le timbre fiscal à 225€ : mesure provisoire, qui dure depuis si longtemps que tout le monde aujourd'hui considère qu'elle est définitive. Enfin l'exécution provisoire de droit qui oblige la partie défaillante à exécuter la décision si elle veut pouvoir faire appel : il faudra qu'un ministre en fasse les frais pour que les médias hurlent au scandale... Et aujourd'hui, Rivage c'est chronique d'un naufrage, celui de notre Justice. »

« Ce n'est pas une réforme de la justice : c'est une réforme contre les justiciables. »

*Maître Philippe Cano, bâtonnier du barreau d'Avignon*

« La réforme n'est pas juridique : elle est comptable, reprend Maître Philippe Cano. Le gouvernement invoque la rapidité et l'efficacité. Mais la réalité est plus simple : Les cours d'appel sont engorgées. Plutôt que de leur donner des moyens, on réduit le nombre de citoyens autorisés à les saisir. On ne désengorge pas les tribunaux en empêchant les citoyens d'y entrer. Ce n'est pas une réforme de la justice : c'est une réforme contre les justiciables. »

### **L'appel : une garantie démocratique**

Le droit d'appel deviendra un privilège, plus un droit, insiste le bâtonnier Cano. Supprimer l'appel, c'est supprimer le contrôle démocratique de la justice. La justice d'appel corrige près d'un tiers des erreurs de première instance. Elle est un garde-fou démocratique. Une justice sans recours est une justice sans contrôle. La démocratie n'est pas compatible avec une justice à un étage. Supprimer l'appel, c'est accepter que l'injustice devienne définitive. »

Demandant un retrait immédiat du projet, les avocats vauclusiens rappellent pour finir que cette « réforme qui frappe d'abord les Français les plus vulnérables. Les familles, les salariés, les commerçants, les artisans, les petits propriétaires, les consommateurs... Tous seront exposés à des décisions définitives, parfois erronées, souvent lourdes de conséquences. L'accès au second juge dépendra du prix de votre problème, pas de sa justice. Le droit d'appel n'est pas une variable d'ajustement. C'est une garantie démocratique. »

L.G.

Ecrit par le 30 mai 2026



### **Les praticiens des procédures collectives s'unissent**

A l'occasion de la conférence de presse dénonçant le projet de réforme Rivage, les barreaux de Carpentras et d'Avignon se sont également unis autour de l'Association des praticiens des procédures collectives.

« Déjà très investis à travers le CIP (Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises) qui œuvre à apporter son soutien aux chefs d'entreprise en difficultés, il fallait également unir tous les praticiens des procédures collectives autour d'une même table pour partager, échanger, mieux nous connaître, explique Maître Lionel Fouquet. C'est désormais chose faite avec l'A2PC qui a convié tous ses membres, ainsi que les magistrats, greffiers, mandataires, pour sa soirée inaugurale. »

Crédit : DR/Linkedin/Lionel Fouquet

Ecrit par le 30 mai 2026

# Maître Lionel Fouquet élu nouveau bâtonnier du Barreau de Carpentras



[Maître Lionel Fouquet](#) vient d'être élu bâtonnier de [l'Ordre des avocats de Carpentras](#). Il prendra ses fonctions à partir du 1er janvier 2026 pour un mandat d'une durée de 2 ans. A cette date, il succèdera à [Maître Martine Pentz](#) en poste depuis 2024.

« Mes confrères m'ont fait l'honneur de m'élire Bâtonnier, explique Maître Lionel Fouquet. J'aurai donc la joie de succéder Maître Martine Pentz qui a offert toute son énergie pour notre Barreau. Un Barreau qui a la particularité d'être très uni et solidaire. Une nouvelle aventure commence avec des projets plein la tête. Longue vie au Barreau de Carpentras ! »

« Mes confrères m'ont fait l'honneur de m'élire Bâtonnier. J'aurai donc la joie de succéder Maître Martine Pentz qui a offert toute son énergie pour notre Barreau. »

*Maître Lionel Fouquet*

Ecrit par le 30 mai 2026



Crédit : DR

Le nouveau bâtonnier entend notamment ouvrir davantage sa profession afin de mieux la faire connaître auprès du grand public. Il entend aussi poursuivre les excellentes relations du Barreau, composé d'une petite centaine d'avocats, avec la présidente du tribunal de Carpentras.

### **Du cabinet Pyxis à l'AAPPE**

Associé au sein du cabinet [Pyxis Avocats](#) implanté à Carpentras et Avignon, Lionel Fouquet [a prêté serment en décembre 2001](#). Il a débuté sa carrière à Avignon, puis Paris avant de rejoindre la capitale comtadine dont il a intégré le Conseil de l'ordre depuis 2020.

Il intervient tout particulièrement dans les domaines du droit bancaire, des saisies immobilières, des voies d'exécution, du recouvrement, mais également en droit des sociétés ainsi que les procédures collectives.

En marge de ses activités principales, [celui qui intervient régulièrement dans nos colonnes](#) (voir aussi en fin d'article) est aussi membre fondateur de la nouvelle Association des avocats praticien en procédure

Ecrit par le 30 mai 2026

collective réunissant des avocats Carpentras et d'Avignon. Enfin, il est aussi présent au sein de [l'AAPPE](#) (Association des Avocats et Praticiens des Procédures et de l'Exécution), structure nationale regroupant près de 450 avocats dans toute la France.

*Ordre des avocats de Carpentras. 16, impasse Saint-Anne - 84200 Carpentras. 04 90 67 13 60.*  
[www.barreaudecarpentras.fr](http://www.barreaudecarpentras.fr)



**Maître Lionel Fouquet**

Avocat au Barreau de Carpentras, Me Lionel Fouquet intervient principalement en droit bancaire, voies d'exécution et saisie immobilière. Il assiste également les entreprises dans leurs problématiques en droit commercial, ainsi qu'en matière de procédure collectives.

Tout Avis



### Liquidation judiciaire et caution du compte courant : important revirement de jurisprudence

PAR [MAÎTRE LIONEL FOUQUET](#) 19 MAI 2025 0 821

Maître Lionel Fouquet nous rappelle que l'arrêt de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 11 septembre 2024, n'...



### Recouvrement de charges et loyers : anticipez avant d'agir !

PAR [MAÎTRE LIONEL FOUQUET](#) 3 DÉCEMBRE 2024 0 188

Maître Lionel Fouquet nous rappelle que la loi du 9 avril 2024 introduit un dispositif important en concernant les saisies...



### Escroquerie bancaire par spoofing téléphonique : la cour de cassation dédouane le client

PAR [MAÎTRE LIONEL FOUQUET](#) 27 NOVEMBRE 2024 0 416

Maître Lionel Fouquet nous rappelle que dans une décision du 23 octobre 2024 (pourvoi n° 23-16.267), la Cour de cassation...



### Locations Airbnb en copropriété : l'état se resserre...

PAR [MAÎTRE LIONEL FOUQUET](#) 19 NOVEMBRE 2024 0 848

Maître Lionel Fouquet nous rappelle que pendant de nombreuses années, il suffisait de se reporter au règlement de copropriété pour...

**NOUVEAU**  
 Publiez vos annonces  
 dans toute la France

**Pensez local**  
 Publiez national

Newsletter

Email

S'INSCRIRE